

COVID-19 – Continuité pédagogique

Mesures prévues par Lycée Henri Brulle en cas de fermeture de l'établissement

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses enseignants, sera assurée de la façon suivante:

Le premier jour de fermeture :

Si je dispose d'une connexion internet :

- Mon enfant se connecte à l'ENT OSÉ (collège) ou LYCÉE CONNECTÉ afin de consulter les informations déjà disponibles. Je consulte également le site de l'académie ainsi que celui de l'établissement.
- J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil :
 - pour les 3ème Prépa Métiers : <https://college.cned.fr>
 - pour les lycéens : <https://lycee.cned.fr>

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact par téléphone avec le Lycée 05 57 48 12 30, pour connaître les modalités de travail de mon enfant pendant la période d'éloignement.

Le lendemain:

Si je dispose d'une connexion internet :

- Je vérifie que mon enfant s'est bien connecté à son compte ENT pour prendre connaissance des consignes des professeurs. Le professeur pourra proposer **des cours en ligne**.

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact avec le lycée pour connaître les modalités de récupération des cahiers/classeurs et manuels de mon enfant pour lui permettre de consolider ses acquis ;

En cas de difficulté, je prends contact avec le professeur principal de la classe ou un membre de l'équipe pédagogique.

La situation étant évolutive, je consulte le site de l'établissement pour prendre connaissance des consignes actualisées. A défaut, je prends contact régulièrement avec le Lycée.

LE PROVISEUR
O.HERCE